



NOTE DE DÉCISION

Date : 27 mai 2025

Émetteur : Conseil exécutif de l'association OREMIS

Destinataires : Membres du comité de direction élargi

Objet : Clarification du rôle et des attributions du conseil exécutif et des directeurs délégués

Contexte

Lors de notre dernier conseil exécutif, il est apparu nécessaire de rappeler et clarifier les rôles et responsabilités de cette instance ainsi que la place des directeurs délégués et adjoints au sein de notre organisation. Cette démarche vise à assurer une compréhension partagée du fonctionnement interne de l'association et à renforcer l'efficacité managériale.

Décision

Rôle du Conseil Exécutif

- Le Conseil Exécutif est la plus haute instance de management opérationnel de l'association OREMIS.
- Il est responsable de la gestion quotidienne de l'association : encadrement des bénévoles, coordination des actions sur le terrain, animation des services et pilotage stratégique court terme.
- Il agit dans le respect des orientations du Conseil d'Administration, mais dispose d'une large autonomie fonctionnelle pour garantir la réactivité et l'efficacité des actions.

Composition et autorité des Directeurs Exécutifs

- Le Conseil Exécutif est composé de quatre Directeurs Exécutifs nommés par le Conseil d'Administration.

Chaque Directeur Exécutif est doté :

- d'un champ d'action principal (scope),
- mais aussi d'une autorité transversale, l'autorisant à intervenir sur d'autres périmètres si les besoins de l'association l'exigent.
- Chaque Directeur Exécutif détient autorité sur les services et les équipes, sans subordination entre eux, dans une logique de collégialité et de responsabilité partagée.



Clarification du rôle des Directeurs Délégués et Directeurs Délégués Adjoint

- Les Directeurs Délégués sont des chefs de service agissant par délégation directe d'un ou plusieurs Directeurs Exécutifs.
- Ils n'ont aucune autorité hiérarchique l'un sur l'autre, y compris vis-à-vis des Directeurs Délégués Adjoint, également placés sous l'autorité des Directeurs Exécutifs.
- Ils sont tenus de travailler en coopération, dans le cadre des objectifs fixés par le Conseil Exécutif.

Bien évidemment, OREMIS reste avant tout une association fondée sur l'engagement collectif, où chaque voix compte et mérite d'être entendue. Néanmoins, dans un cadre aussi grandissant que le nôtre, il est aujourd'hui indispensable de structurer clairement notre fonctionnement pour garantir la cohérence, la réactivité et l'efficacité de nos actions au service de nos usagers.

Application

Ces clarifications prennent effet immédiatement. Toute communication, organisation ou procédure interne devra s'y conformer.

En cas de question ou de besoin d'arbitrage, les Directeurs Exécutifs restent disponibles.

Pour le conseil exécutif,

Marjorie GRAZIANI

Directrice exécutive des relations publique

ID: 579A32E7-9F21-4BD6-B917-9AB6E7A...
Signé numériquement par
<marjorie.graziani@oremis.fr>
mardi 27 mai 2025 20h29 CEST

Vincent GATIEN

Directeur exécutif des infrastructures

ID: 7703A465-FDCF-47F5-B75E-C2402F4...
Signé numériquement par
<vincent.gatien@oremis.fr>
mercredi 28 mai 2025 10h13 CEST

Léo DULAS

Directeur exécutif des services opérationnels

ID: 2A11F622-35BB-4104-AE7D-0065BBD...
Signé numériquement par
<leo.dulas@oremis.fr>
mardi 27 mai 2025 20h02 CEST

Ugo FILIPPINI

Directeur exécutif des services locaux

ID: 9FD151C9-39E7-4525-AE48-0E60BA6...
Signé numériquement par
<ugo.filippini@oremis.fr>
mardi 27 mai 2025 20h32 CEST